



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_061BIS-DE
Reçu le 18/06/2026

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures

L'an deux mille vingt-six le onze juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du cinq du mois de juin deux mille vingt-six sous la Présidence de Monsieur Rémy GONSOLIN (3^{ème} adjoint, délégué aux finances).

Etaient présents : 17

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, Mme CHEVALLIER Graziella, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, Mme GUEYDAN Mélissa, Mme HIDALGO Céline, M. HIRTZ Robin, Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 0

Etaient absents et représentés : 2

M. BROCHIER Maxime ayant donné pouvoir à M. GONSOLIN Rémy, M. FERRARO Fabien ayant donné pouvoir à M. SMITH Tristan.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Céline HIDALGO

Administration : Nicolas PASCAL

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Madame la Maire,

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte de gestion de l'exercice 2025, l'affectation des résultats au budget primitif 2026 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	002 – Excédent de fonctionnement reporté	+34 656,53€
Investissement	001 – Déficit d'investissement reporté	-41 574,75€
Investissement	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+41 574,75€
<i>Traduction du résultat de clôture au 31/12/2025 : +34 656,53€ (Pour information)</i>		

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M41,

Vu l'approbation du compte de gestion,



AR Prefecture

005-200034502-20260611-2026_061BIS-DE

Reçu le 18/06/2026

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver l'affectation des résultats 2026,

ARTICLE 2. Autoriser Madame le Maire à signer tous documents et à procéder à la reprise des résultats au budget primitif 2026.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 17 JUIN 2026

Affiché ou publié le : 19 2 JUIN 2026

Ainsi fait et délibéré le 11 juin 2026

Pour copie conforme

La Maire

Marie-Anne BOURGEOIS